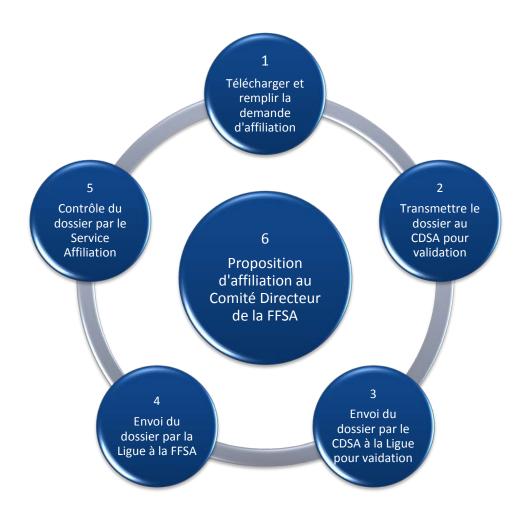


# PROCEDURE D'AFFILIATION 2016/2017



## Pièces à joindre au dossier :

- Copie des statuts de l'association
- Récépissé de la Préfecture : déclaration de <u>création</u> de l'association
- Copie de la publication au Journal Officiel
- Rapport financier et rapport d'activité de l'année précédente
- Projet d'activité et budget prévisionnel de l'année
- Composition du Comité Directeur ou du Conseil d'Administration
- Avis du Comité Départemental Sport Adapté et de la Ligue Sport Adapté
- Règlement de la cotisation annuelle (70 € à l'ordre de la FFSA)
- ❖ Joindre les 3 formulaires de licence (Président, Secrétaire et 1 sportif minimum)



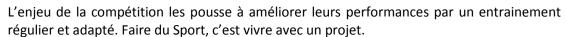
# Pour quelles raisons adhérer à la Fédération Française du Sport Adapté?

### Le Sport Adapté c'est :



<u>L'intégration</u>: Le Sport Adapté donne du relief à votre projet pédagogique parce qu'il transpose en pratique sociale votre programme d'éducation physique.

<u>La réussite</u>: Le Sport Adapté valorise l'image que les jeunes et les adultes en situation de handicap mental et psychique ont d'eux même. Le sport leur permet en effet de réussir des performances compatibles avec leurs capacités.







<u>Les émotions partagées</u>: Le Sport Adapté propose aux sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique un espace d'expression et d'affirmation qui déborde les limites habituelles de leur vie quotidienne. Les rencontres et compétitions sportives, du niveau local au niveau international, par leur richesse d'échanges et d'émotions représentent, pour les sportifs, une expérience inoubliable et irremplaçable.

<u>La citoyenneté</u>: Le Sport Adapté confère à ses pratiquants une identité sociale à valeur forte, celle de licencié d'une fédération officielle et reconnue. Ils appartiennent à la grande famille du sport national et international, au même titre et à égalité de droit que des millions d'autres sportifs parmi lesquels les sportifs de haut qu'ils connaissent et admirent.



Dans les rencontres sportives, le sportif du Sport Adapté fait l'expérience de sa responsabilité et de son enjeu par rapport à son équipe et son club, voire même par rapport à son pays s'il part à l'étranger.

## Pour quelles raisons créer une association Sport Adapté?

- ➤ Répondre à une motivation : Les rencontres sportives (compétitives ou non compétitives), répondant aux différentes capacités des personnes en situation de handicap représentent un facteur de motivation irremplaçable pour entretenir une pratique d'activités physiques et sportives régulière.
- Donner un droit d'accès au sport pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique (Loi de fév. 2005 « Egalité des droits et des chances »). La pratique sportive au sein du sport adapté peut favoriser une intégration future en club ordinaire (Sport Adapté = tremplin vers l'intégration).
- ➤ <u>Bénéficier d'aides financières</u>: l'association sportive affiliée à la FFSA obtient de droit l'agrément du ministère chargé des Sports et peut ainsi bénéficier d'aides de ce ministère (CNDS...) et de collectivités territoriales (communes, communautés de communes, conseil départemental,..), pour mener à bien ses projets sportifs au sein de la FESA
- ➤ <u>Se situer dans une démarche de sport et Santé</u>: une pratique régulière du Sport Adapté contribue à une meilleure santé, à la lutte contre le déconditionnement physique et à une conservation de l'autonomie pour les personnes.
- <u>Développer des échanges</u>: une association SA c'est la rencontre et les échanges entre les professionnels et les bénévoles, la construction de projets communs, etc.



# **DEMANDE D'AFFILIATION**

TITRE OFFICIEL DU CLUB:
(en majuscules et en toutes lettres)
Adresse complète du siège social:
N° de téléphone :
N° de télécopie :
Adresse e-mail :
Date de création :
Date de la déclaration en Préfecture :
Date et N° du récépissé initial :
Date et N° du dernier récépissé :
Publication de la création de l'association au Journal Officiel :
Date de la réunion de l'Assemblée Générale ayant pris la décision d'affiliation :
Sports pratiqués :

# Fédération Française du Sport Adapté

# **Comité Directeur**

La Fédération, par ses statuts, impose la présence au minimum de 2 cadres dirigeants qui ont pour rôle président et secrétaire, ainsi qu'une licence pour un sportif en situation de handicap mental et/ou psychique.

Ces postes dirigeants doivent obligatoirement être pourvus. Les personnes doivent être majeures et jouir de leurs droits civiques et politiques.

Suivant le cas qui vous concerne, veuillez compléter le tableau ci-dessous:

Cas n°1: Veuillez remplir 3 fiches de demande de licence individuelle en veillant à demander 2 licences Dirigeant et une licence sportive (compétitive ou non compétitive). Ensuite, précisez cidessous les rôles respectifs des dirigeants en laissant les champs N° de licence et adresse vides.

Cas particuliers n°1: Vos dirigeants possèdent déjà une licence Dirigeant FFSA. Dans ce cas, remplissez le tableau ci-dessous et une fiche de demande de licence individuelle pour la licence sportive (formulaire à télécharger sur le site <a href="http://www.ffsa.asso.fr/503-documents-officiels">http://www.ffsa.asso.fr/503-documents-officiels</a>)

# Cas d'une association sportive déjà affiliée à une autre fédération sportive :

	Nom	Prénom	N° Licence FFSA (Si déjà licencié)	Profession	E-mail
Président					
Secrétaire					
Sportif					

# du Sport Adapté

# Validation d'affiliation par le club

Par décision de l'Assemblée	Générale du	club en	date du	 (Joindre le procès-verbo	al le cas
échéant)					

il a été décidé que le club serait affilié à la Fédération Française du Sport Adapté et en conséquence il s'engage à :

- ❖ se conformer aux statuts et règlements de la FFSA ainsi qu'à ceux de ses organes

<b>;</b>	déconcentrés, se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application de statuts et règlements.	s dit						
	Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.							
	Fait à : le							
	Président du club							
	Nom:							
	Prénom :							
	Signature et cachet du club							

# **Avis**

Avis du Comité Départemental (Signature et cachet le cas échéant) Avis de la Ligue

(Signature et cachet le cas échéant)